

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U50-8
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-U50
CONCERNANT LE PLAN 5 – LIMITES DES AFFECTATIONS « COMMERCIALE DE GRANDE
SURFACE », « COMMERCIALE INDUSTRIELLE », « RÉSIDEN TIELLE DE MOYENNE À FORTE
DENSITÉ », « RÉSIDEN TIELLE DE FAIBLE DENSITÉ » ET DE « CONSERVATION »
ET CONCERNANT LE PLAN 7 – PLANIFICATION DÉTAILLÉE DU SECTEUR DE LA RUE
LÉONARD ET SON PROLONGEMENT**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 février 2021, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2021-U50-8 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant le plan 5 – limites des affectations « commerciale de grande surface », « commerciale industrielle », « résidentielle de moyenne à forte densité », « résidentielle de faible densité » et de « conservation » et concernant le plan 7 – planification détaillée du secteur de la rue Léonard et son prolongement.

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - Modifier les limites des affectations commerciales de grande surface, commerciale industrielle, résidentielle de moyenne à forte densité, résidentielle de faible densité et de conservation, lesquelles sont intégrées au plan 5 du plan d'urbanisme 2009-U50 ;
 - Modifier la planification détaillée du secteur de la rue Léonard et son prolongement, laquelle est intégrée au plan numéro 7 du plan d'urbanisme 2009-U50.

Consultation écrite

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 16 février 2021, ce projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite.

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 17 février au 4 mars 2021.
5. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 4 mars 2021 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

****Attention aux délais postaux applicables****

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Documents à être consultés

6. Le projet de règlement et le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 16 février 2021) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Zones concernées

7. Les zones concernées par la consultation écrite sont les suivantes :
- Pour l'ajout d'une aire d'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité » à même une partie de l'affectation « commerciale de grande surface » et de l'affectation « commerciale industrielle » :
 - Secteur situé au sud de la rue Léonard et à l'est de l'avenue Fournelle et de la rue Thérèse-Héту et à l'ouest de l'autoroute 15 ;
 - Pour l'ajout d'une aire d'affectation « Conservation » à même l'affectation « commerciale industrielle » :
 - Secteur situé au sud de la rue Léonard et à l'est de l'avenue Fournelle et de la rue Thérèse-Héту et à l'ouest de l'autoroute 15 ;
 - Pour l'agrandissement de l'aire d'affectation « commerciale de grande surface » à même l'affectation « commerciale industrielle » :
 - Secteur situé au sud de la rue Léonard et à l'est de l'avenue Fournelle et à l'ouest de l'autoroute 15 ;
 - Pour l'ajout d'une aire d'affectation « résidentielle de faible densité » à même une partie de l'affectation « commerciale industrielle » :
 - Secteur situé au sud de la rue Léonard et à l'est de l'avenue Fournelle et de la rue Thérèse-Héту et à l'ouest de l'autoroute 15 ;
 - Pour l'agrandissement de l'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité » existante à même une partie de l'affectation « résidentielle de faible densité » :
 - Secteur situé au nord-est de l'accès à l'autoroute 15 N, le long du chemin de la Rivière jusqu'à la rue des Bouleaux à l'ouest et bordée au Nord par la rue Mont-Joye et au sud par le Parc Linéaire le P'tit train du Nord ;
 - Pour l'agrandissement de l'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité » existante à même une partie de l'affectation « résidentielle de faible densité » :
 - Secteur situé dans le prolongement des rues Brunet et Parent, soit à l'ouest de rue Notre-Dame l'ouest, à l'est de la route 117 et au nord-est du Parc Linéaire le P'tit train du Nord.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 février 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière